

DIRECTION CENTRE ANCIEN PNRQAD

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T062

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE MONTAGE D'UNE GRUE – CONSTRUCTION ECOLE DES ARTS
ILOT I1 – RUE DU VIEUX RENARD – LIEU DIT LE VILLAGE - 13700 MARIGNANE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;
Vu le Code du Travail ;
Vu l'arrêté n°23P024 du 21 juin 2023 portant réglementation générale de montage et de mise en service d'appareils et accessoires de levage type grue à tour ;
Vu l'arrêté municipal N°24T022 relatif à l'autorisation de montage d'une grue ;
Vu la demande modifiée d'autorisation de montage d'une grue reçue en date du 05 février 2024 ;
Vu le certificat CE de la grue de marque POTAIN de type MDT178 n° 408781 daté du 04 juillet 2008 ;
Vu l'attestation de maintien en conformité de la grue daté du 30 janvier 2024

Considérant que les caractéristiques et les certificats CE de la grue MDT178 n°98671 initialement autorisée et celui de la grue MDT178 n°408781 devant être livrée sur le chantier sont en tous points identiques ;
Considérant que les dates de montage sollicitée est modifiée
Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté n°24T022 en date du 22 janvier 2024

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise **Maitrise et Construction** est autorisée à procéder au montage de la grue de marque **POTAIN**, type **MDT178**, sous le numéro **408781**, année de fabrication **2008**, longueur de flèche **50 m**, hauteur sous crochet **26 m**, à compter du **21 février 2024** sur le chantier destiné à la construction de l'Ecole des Arts ilot i1, rue du Vieux Renard à Marignane (13700). Date de démontage prévue le **21 février 2024**.

Maître d'ouvrage : SPL SOLEAM – CS 80024 - 49 LA CANEBIERE 13232 MARSEILLE CEDEX 01

Maître d'œuvre : Groupement FABRE SPELLER Architectes (mandataire) – ITC – Agathe Pitoiset - Cabinet DENIZOU – EPCO Energie – Studio DAP

Article 2 : Le présent arrêté est valable 7 mois, à compter de sa date de signature. Le bénéficiaire devra solliciter une autorisation de mise en service au plus tard dans les 15 jours suivant le montage de l'engin.

Article 3 : La délivrance de cette autorisation ne peut en aucun cas faire obstacle aux droits des tiers et ne saurait dispenser le bénéficiaire de se conformer aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur applicables aux appareils de levage autres que les ascenseurs monte-charge notamment en ce qui concerne le montage, les vérifications, le fonctionnement et le démontage.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, Madame le Commissaire de la Police d'État, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers, et les agents placés sous leur autorité seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marignane, le **14 FEV. 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,

Eric Le Dissès



DEMANDE D'AUTORISATION DE MONTAGE D'UN APPAREIL DE LEVAGE TYPE GRUE A TOUR

DEMANDEUR

Société: **MAITRISE ET CONSTRUCTION**

Adresse : **740 bd de la libération, 13730 Saint-Victoret**

Téléphone : **04.86.37.11.01**

Mel : travaux@maitriseconstruction.com

N° RCS **800 049 074 Aix en Provence**

Nom de la personne à joindre : **Sophie AMAR-GUILLAUME**

Portable : **04.86.37.11.01**

Mel : travaux@maitriseconstruction.com

CARACTERISTIQUES DE L'APPAREIL

Type d'engin (un seul par demande) : Camion grue - Autres (préciser) :

Marque : **POTAIN**

Type : **MDT178**

Année de fabrication : **2008**

N° de châssis : **Série 408781**

Date de première mise en circulation : **2008**

Longueur de la flèche : **50 m**

Hauteur sous crochet : **26 m**

Date d'installation souhaitée : **21/02/2024**

Durée d'utilisation : **7 mois**

Nature du chantier : **Construction de l'Ecole des Arts à MARIGNANE**

Adresse du chantier : **Rue du Vieux Renard - 13700 MARIGNANE**

Maitre d'ouvrage (nom et adresse) **SOLEAM - COMMUNE DE MARIGNANE**

Ce chantier a-t-il déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation :

OUI - ~~NON~~

Si oui : numéro ou référence : **PC 013 054 20F0040**

Y a-t-il actuellement des grues installées à proximités du chantier :

~~OUI~~ - NON

**La flèche de l'engin de levage survolera-t-elle
un établissement d'enseignement ou des immeubles contigus ou voisins :**

OUI - ~~NON~~

Date d'implantation souhaitée : **21/02/2024**

Durée prévisionnelle d'utilisation souhaitée : **7 mois**

DEMANDE D'AUTORISATION DE MONTAGE D'UN APPAREIL DE LEVAGE TYPE GRUE A TOUR

Je soussigné Stéphane MIGLIORE....., représentant l'Entreprise MAITRISE ET CONSTRUCTION

Atteste que :

- Les prescriptions du décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection sont respectées.
- Les appareils de levage mis en place sont conformes aux normes françaises et européennes et avoir subi les contrôles et vérifications réglementaires prescrits par les articles R.4323-22 et R.4323-28 du Code du travail.
- L'appareil de levage est approprié aux travaux à effectuer, et qu'il est de nature à accomplir les fonctions prévues en toute sécurité pendant toute la durée de son utilisation.
- Le plan joint fait apparaître :
 - L'ensemble des établissements d'enseignement destinés à l'accueil des enfants ou établissements sociaux, ou enceinte sportives, ainsi que leurs annexes accessibles au public,
Ou (rayer la mention inutile)
 - l'absence des établissements sus mentionnés dans l'aire de survol de l'appareil

Je m'engage à réparer toutes les dégradations commises sur la voie publique, mobilier urbain ou autres lors de la mise en place et du fonctionnement de l'appareil de levage.

Fait à SAINT-VICTOIRE..... le 05.../...02.../2024...

Nom, Prénom
Cachet de l'Entreprise
et signature

MAITRISE ET CONSTRUCTION
740, Boulevard de la Libération
13240 SAINT-VICTOIRE
Tel : 04 91 37 11 01
SAS au capital de 200.000 euros
Siret : 800 049 074 00019



08D - DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

Le fabricant Manitowoc Crane Group France SAS - 18 rue de Charbonnières - 69132 ECULLY CEDEX - FRANCE

déclare que la machine décrite ci-dessous

La grue à tour

N° de série : 408781

Type : **MDT178**

Marque : **POTAIN**

Année de construction : 2008

Type de treuil de levage : **50LVF20 (37,00kW)**

- est conforme aux dispositions de la directive "machine" 98/37/CE modifiée et aux législations nationales la transposant, est également conforme aux dispositions de la directive "émissions sonores des équipements utilisés à l'extérieur des bâtiments" 2000/14/CE et aux législations la transposant.

PROCÉDURE APPLIQUÉE POUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ : ANNEXE 6 - Procédure 1

ORGANISME NOTIFIÉ : LNE - FRANCE

NIVEAU DE PUISSANCE ACOUSTIQUE MESURÉ : 94 dBA

NIVEAU DE PUISSANCE ACOUSTIQUE GARANTI : 95 dBA

- est également conforme aux dispositions de la (des) directive(s) suivante(s) et aux législations nationales la transposant telles que :

"Compatibilité électromagnétique" 89/336CE modifiée et 2004/108/CE,

"Matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension" 2006/95/CE.

Cette déclaration est valable pour toutes les configurations définies par la notice d'instructions.

La documentation technique liée à la Directive 2000/14/CE et amendée par la Directive 2005/88/CE est conservée par Manitowoc Crane Group - 14 Avenue Noblet - 71800 LA CLAYETTE.

Fait à : ECULLY

Le : 4-07-08

Le Directeur Technique

C. BOHNENKAMP



**CERTIFICAT D'ADEQUATION
CONCERNANT LES OPERATIONS DE MONTAGE ET DE
DEMONTAGE**

Concerne : **maitrise et construction**

Type Grue : **MDT178**

Numéro de Série : **408781**

Chantier : **ECOLE DES ARTS
MARIGNANE**

Nous soussignés UPERIO certifions que les opérations de montage et de démontage sont effectuées par du personnel qualifié et habilité pour ce type de matériel.

Fait à Gémenos

le 30/01/2024

LAURENT CLARK
RESPONSABLE EXPLOITATION

UPERIO
High perspectives
REGION SUD EST
RNB - 150 AVENUE FONTFREGE
13420 GEMENOS
Tél. (33) 04 42 32 02 48
SIREN 380 602 060

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 013-211300546-20240214-24T062-AR



CERTIFICAT DE MAINTIEN EN CONFORMITE

Grue : MDT178
Numéro de Matricule : 408781
Année : 2008

Nous, soussignés UPERIO, certifions que la grue référencée ci-dessus n'a subi aucune modification depuis sa mise en service et a été maintenue en état de conformité selon son certificat d'origine.

Fait le : 30/01/2024

A : Gemenos

LAURENT CLARK
RESPONSABLE EXPLOITATION

UPERIO
High perspectives
REGION SUD EST
RN8 -150 AVENUE FONTEREGE
13420 GEMENOS
Tél. (33) 04 42 32 02 48
SIREN 380 602 060

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 013-211300546-20240214-24T062-AR

Berger
Levrault



ATTESTATION

Nous soussignés UPERIO, certifions avoir réalisé une visite approfondie (suivant l'arrêté du 3 mars 2004), de la grue de marque POTAIN MANITOWOC

Type MDT178 Numéro : 408781 En date du 01/06/2021

De ce fait la grue est conforme, rien à signaler.

Ce contrôle est consigné sur le carnet d'entretien de la grue, remis à la livraison sur chantier.

Fait à Gemenos

le : 30/01/2024

LAURENT CLARK
RESPONSABLE EXPLOITATION

UPERIO
High perspectives
REGION SUD EST
RN8 - 150 AVENUE FONTEREGE
13420 GEMENOS
Tél. (33) 04 42 82 02 48
SIREN 380 602 060